



freie berufe
professions libérales
libere professioni
professiuns libras

Rapport annuel 2011

I. ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union suisse des professions libérales (USPL), organisation faîtière regroupant 16 associations professionnelles, a défendu les intérêts de quelque 85'000 membres durant l'année sous revue. Les associations membres de l'USPL sont les suivantes:

- Fédération des médecins suisses (FMH), membre depuis 1990
- Fédération Suisse des Avocats (FSA), membre depuis 1990
- pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, membre depuis 1990
- Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS), membre depuis 1990
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre depuis 1990
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), membre depuis 1990
- Association des Banquiers Privés Suisses (ABPS), membre depuis 1990
- Société des Vétérinaires Suisses (SVS), membre depuis 1990
- Société suisse d'odonto-stomatologie (SSO), membre depuis 1990
- ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens (ASC), membre depuis 1997
- Fédération Suisse des Notaires (FSN), membre depuis 1998
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP), membre depuis 1998
- Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), membre depuis 2002
- Union Suisse des Fiduciaires FIDUCIAIRE|SUISSE, membre depuis 2005
- Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), membre depuis 2006
- Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD), membre observateur depuis 2010.

II. ORGANES

Comité directeur

Afin de mettre sur un pied d'égalité les associations affiliées à l'USPL, l'Assemblée générale a adopté, le 27 mai 2011, une nouvelle mouture de l'article 5 des statuts qui stipule que «Le Comité directeur de l'Union se compose du président et d'un représentant de chaque association membre». Conformément au nouvel article 5 des statuts, ont été élus au Comité directeur:

- Barbieri Maurice, Président, Ingénieur-Géomètres Suisse (IGS)
- Brügger Andreas, Corporate services, Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG)
- Eberhard Sybille, lic. phil, Managing Partner, Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
- Stutz Emil, Directeur, Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP)
- Weber Alexander, Secrétaire, Société suisse d'Odonto-stomatologie (SSO)
- Société des vétérinaires suisses (VSV), vacant

Composition, dès le 27 mai 2011, du nouveau Comité directeur de l'USPL:

- Bischof Pirmin, Conseiller aux Etats, avocat et notaire, Président de l'USPL
- Cassis Ignazio, Conseiller national, Vice-président de l'USPL
- Barbieri Maurice, Ingénieur-Géomètres Suisse, membre
- Bernasconi Andreas, Société suisse des ingénieurs et des architectes, membre
- Bichsel Martin, Fédération Suisse des Notaires, membre
- Brügger Andreas, Association Suisse des Gérants de Fortune, membre
- Bühler Ivo, pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, membre
- Chervet Christian, ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens, membre
- Cuendet Edouard, Association des Banquiers Privés Suisses, membre
- Eberhard Sybille, Fédération Suisse des Psychologues, membre
- Hagmann Jürg, FIDUCIAIRE|SUISSE, membre
- Rall René, Fédération Suisse des Avocats, membre
- Stutz Emil, Association Suisse des Psychothérapeutes, membre
- Von der Weid Sabine, Fédération des Entreprises Romandes Genève, membre
- Weber Alexander, Société suisse d'odonto-stomatologie, membre
- Société des vétérinaires suisses, vacant, membre.

Le Comité directeur de l'USPL a siégé quatre fois au total sous la présidence de M. Pirmin Bischof. Il a consacré son temps au traitement des questions politiques d'actualité évoquées dans le présent rapport.

Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'USPL s'est tenue le 27 mai 2011 à l'Hôtel Roter Turm, à Soleure. A cette occasion, les délégués ont donné leur accord pour:

- mandater le Professeur Christine Kaddous, Directeur du Centre d'études juridiques européennes de l'Université de Genève, afin qu'elle mène une étude visant à mettre en exergue les implications de la Directive de l'Union européenne sur les services pour les professions libérales;
- organiser la première «Journée des professions libérales», qui se tiendra le 3 octobre 2012

Secrétariat

En dehors du traitement des affaires politiques courantes, le secrétariat a préparé les séances du Comité directeur, organisé l'Assemblée générale, élaboré le mandat destiné au Professeur Christine Kaddous pour qu'elle mène une étude sur la Directive européenne sur les services.

III. ACTIVITES

1) Séances

Séance d'information sur la Directive de l'UE «Reconnaissance des qualifications professionnelles»

Le 1^{er} septembre 2011, l'USPL a organisé une séance d'information sur la Directive de l'UE 2005/36/CE «Reconnaissance des qualifications professionnelles», à laquelle a participé M. Frédéric Berthoud, coordinateur suisse pour la reconnaissance des diplômes à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Le 1^{er} novembre 2011, la Suisse a repris de manière provisoire cette directive, qui simplifie la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre la Suisse et l'UE. La Directive sera soumise au Parlement fédéral dans le courant de l'année 2012. Elle entrera définitivement en vigueur après cette procédure parlementaire.

2) Interventions parlementaires

Postulat Cassis «Professions libérales. Quel est leur poids sur l'économie nationale?»

Le 29 septembre 2011, le Vice-président de l'USPL, le Conseiller national Ignazio Cassis a déposé un postulat intitulé «Professions libérales. Quel est leur poids sur l'économie nationale?», qui demande au Conseil fédéral de mettre à jour les données contenues dans son premier rapport sur les professions libérales de 2005. L'exécutif fédéral est également chargé d'évaluer le poids et le rôle des professions libérales dans l'économie nationale. Le 23 novembre 2011, le Conseil fédéral a rejeté le postulat car il considère que les données contenues dans son rapport 2005 sont toujours d'actualité.

3) Etudes

Etude sur les implications de la Directive UE sur les services pour les professions libérales

Compte tenu de l'importance de la Directive UE sur les services pour les professions libérales, l'Assemblée générale a décidé, le 27 mai 2011, de donner mandat au Professeur Christine Kaddous pour qu'elle mène une étude visant à mettre en exergue les implications de la Directive de l'UE sur les services pour les associations membres de l'USPL. L'étude, qui sera présentée en avril 2012, doit notamment permettre de déterminer si cette directive instaure une différence de traitement entre les professions libérales de l'UE et les membres de l'USPL?

4) Relations avec l'Union européenne

Réseau européen des professions libérales LibP-e-net

Depuis septembre 2011, l'USPL est membre du réseau européen des professions libérales LibP-e-net. Cette plate-forme d'échanges électroniques a pour objectif de mieux faire connaître les revendications des professions libérales auprès des institutions de l'Union européenne. LibP-e-net permet à l'USPL de nouer des contacts avec 5 associations nationales des professions libérales: le Bundesverband der Freien Berufe (BFB), le Bundeskomitee Freie Berufe Österreichs (BUKÖ), le Conselho Nacional dos Ordens Profissionais (CNOP), le Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen (FVIB) et l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL).

Berne, le 8 février 2012/Ta-pg